

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH DA A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Mélissa Dahan, Roberte Louisma

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Catherine Chayer, David Hamel, Jean-Philippe Viau

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

PUBLIC

Aucun public n'assiste à la séance

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 1^{ère} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2021-2022
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 9 novembre 2021,
à 19 heures 03, sur la plateforme *Zoom*

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Nathalie Vassilaros ouvre la séance à 19 heures 03. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Fabienne Germeil (CCSÉHDAA/21-11/01) .
<p>4. Présentation des membres du comité 2021-2022</p> <p>4.1. Membres parents</p> <p>4.2. Membres du personnel</p> <p>4.3. Membres de la communauté</p>	<p>Les parents, membres du CCSÉHDAA, se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.</p> <p>Les représentants des enseignants, la représentante des professionnelles, le représentant du personnel de soutien et la représentante de la direction générale se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.</p> <p>Le CCSÉHDAA 2021-2022 ne compte aucun membre de la communauté.</p>
5. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2021	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 21 septembre 2021 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Katherie Rochette (CCSÉHDAA/21-11/02) .
6. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection	Madame Anne-Lyse Levert est nommée présidente d'élection tandis que monsieur Rudi Maghuin est nommé secrétaire d'élection sur proposition de madame Nathalie Vassilaros (CCSÉHDAA/21-11/03) .
7. Présentation des procédures d'élection du comité exécutif et élection du comité exécutif du CCSEHDAA 2021-2022	Madame Anne-Lyse Levert procède à la présentation des procédures d'élection.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.1. Présidence</p> <p>7.2. Deux (2) vice-présidences</p> <p>7.3. Secrétariat</p> <p>7.4. Trésorerie</p>	<p>Madame Fabienne Germeil se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de présidente 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/21-11/04).</p> <p>Monsieur David Hamel, sur proposition de monsieur Gnahoua Zoabli est déclaré élu par acclamation au poste de vice-président 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/21-11/05).</p> <p>Monsieur Gnahoua Zoabli se propose et est déclaré élu par acclamation au poste de vice-président 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/21-11/06).</p> <p>Madame Nathalie Vassilaros se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de secrétaire de l'exécutif 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/21-11/07).</p> <p>Madame Katherie Rochette se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de trésorière 2021-2022 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/21-11/08).</p>
<p>8. Présentation des points de service</p>	<p>Le point est reporté.</p>
<p>9. Adoption du calendrier des séances du CCSEHDAA 2021-2022</p>	<p>Sur proposition de madame Ève Dell'Aniello, le calendrier des rencontres 2021-2022 du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité (CCSÉHDAA/21-11/09).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 novembre 2021 - 14 décembre 2021 - 18 janvier 2022 - 15 février 2022 - 22 mars 2022 - 19 avril 2022 - 10 mai 2022 - 7 juin 2022 - 20 septembre 2022

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<ul style="list-style-type: none"> - 18 octobre 2022 (AGA) - 8 novembre 2022
<p>10. Adoption des règles de la régie interne 2021-2022</p>	<p>Les membres du CCSÉHDAA conviennent qu’une clause devrait être ajoutée dans les règles de régie interne au sujet de la présence des représentants du SEPB, du SEOM et du SPPOM lors de la dernière rencontre de l’année scolaire du comité se tenant au mois de novembre. Il est expliqué que les élections de leurs représentants se déroulent en début d’année scolaire et que certains pourraient alors ne plus être mandatés. Il est aussi mentionné que les règles de régie internes du CCSÉHDAA pourraient prévoir un mécanisme pour combler les vacances de postes au niveau des parents. Un membre demande s’il serait possible de modifier le nombre de parents requis pour atteindre le quorum tout en gardant à l’esprit qu’il faut qu’ils soient majoritaires sur le comité. Il fait remarquer que seulement sept parents sont présents sur dix ayant été élus. Il est mentionné que les règles de régie interne du CCSÉHDAA prévoient l’élection de 12 parents mais que seulement dix ont levé la main durant l’assemblée générale du 19 octobre dernier. Un membre ajoute que c’est la première fois que moins de 12 parents sont élus lors de l’assemblée générale. Il est demandé si toutes les rencontres 2021-2022 se tiendront virtuellement et si le quorum sera atteint advenant que les séances se tiennent en présentiel. Madame Levert souligne qu’il est difficile de prévoir si les rencontres pourront se tenir en présentiel. Elle rappelle qu’il avait été évoqué, en 2020-2021, qu’une alternance pourrait être envisagée advenant que la chose soit possible.</p> <p>Un membre dit douter qu’on puisse passer par les règles de régie interne pour combler des vacances de postes au niveau des parents. Il souligne qu’il s’agit d’une attribution de l’assemblée générale des parents. Il ajoute qu’il serait éventuellement possible de proposer aux parents, durant leur assemblée générale, de confier la responsabilité aux gens élus du CSSÉHDAA de combler les vacances en procédant à des nominations. Un délégué déclare faire partie de trois exécutifs et que le comité exécutif peut nommer des parents à des postes vacants mais que ceux-ci demeurent intérimaires. Il ajoute que leur statut ne peut pas être permanent et que celui-ci devra être confirmé en assemblée générale. Un membre rappelle que les membres parents du CCSÉHDAA, bien qu’élus lors de l’assemblée générale, sont désignés par le Comité de</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>parents. Il soutient que le CCSÉHDAA peut nommer des parents et faire confirmer leur nomination par le Comité de parents.</p> <p>Il est convenu de reporter ce point afin de permettre aux membres de lire les règles de régie interne du CCSÉHDAA afin de soumettre leurs suggestions de modifications en vue de leur adoption, le 14 décembre prochain.</p>
<p>11. Présentation des règles budgétaires du comité</p> <p>11.1. Adoption du tarif de remboursement pour les frais de déplacement et de gardiennage</p>	<p>Madame Levert indique que le CSSMB alloue annuellement un budget de 3 000 dollars au CCSÉHDAA. Elle ajoute que les règles budgétaires comprennent le remboursement, à la demande, du kilométrage (.52 cents du kilomètre) et des frais de gardiennage (40 dollars par rencontre). Elle ajoute que les inscriptions à différents colloques et congrès sont remboursées une fois adoptées au CCSÉHDAA. Madame la directrice adjointe mentionne que le budget du CCSÉHDAA permet également de tenir un concours d'intégration. Des prix, retirés du budget du CCSÉHDAA, sont généralement offerts aux élèves.</p> <p>Sur proposition de madame Nathalie Vassilaros, appuyée par monsieur Julien Carrière, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le montant de 52 cents par kilomètre pour le remboursement des frais de déplacements en 2021-2022 (<u>CCSÉHDAA/21-11/10</u>).</p> <p>Sur proposition de madame Nathalie Vassilaros, appuyée par monsieur Julien Carrière, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le montant de quarante dollars (40 \$) pour le remboursement des frais de gardiennage des membres assistant aux séances (<u>CCSÉHDAA/21-11/11</u>).</p>
<p>12. Proposition de la planification de l'année 2021-2022</p>	<p>Madame Levert mentionne qu'elle reportera la présentation des classes et du processus de réflexion et de classement. Elle ajoute avoir présenté ce que comprend le Service des ressources éducatives au sens large au Conseil d'administration. Elle souligne qu'elle pourrait faire la même</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>présentation au CCSÉHDAA. Madame Levert rappelle que les membres du CCSÉHDAA 2020-2021 avait indiqué que l'aspect de la santé mentale pourrait faire l'objet d'une présentation.</p> <p>Un membre mentionne que les membres du CCSÉHDAA avaient évoqués la toxicomanie et la sexualité comme sujets de présentations. Un membre rappelle qu'une présentation traitant des troubles alimentaires avait également été suggérée. Madame Levert répond qu'elle prend la suggestion en note et qu'elle se renseignera pour voir qui pourrait effectuer cette présentation car son service ne compte pas de spécialiste en cette matière en raison du fait qu'il s'agit d'un sujet n'étant pas spécifique aux ÉHDAA. Un membre suggère une présentation sur le passage du primaire au secondaire des élèves HDAA. Madame Levert évoque la conférence conjointe du Comité de parents et du CCSÉHDAA, du 2 novembre dernier traitant du passage du primaire au secondaire. Cette conférence fut présentée par monsieur Dominic Haché du Service des ressources éducatives. Un membre suggère une présentation traitant de l'estime de soi en lien avec l'acceptation d'un diagnostic.</p> <p>Madame la directrice adjointe déclare qu'elle préparera un calendrier des présentations qu'elle présentera aux membres du CCSÉHDAA lors de la rencontre du 14 décembre prochain.</p>
<p>13. Rapports et informations diverses</p> <p>13.1. Correspondance</p>	<p>Madame Nathalie Vassilaros indique avoir reçu une correspondance de l'Institut TA dévoilant que son congrès annuel se tiendra du 23 au 25 mars 2022 (47e Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage (institutta.com)). Elle mentionne que de nombreux conférenciers y présentent des formations très intéressantes. Elle ajoute que la programmation embryonnaire a été dévoilée et que les membres du CCSÉHDAA peuvent aller la consulter pour voir s'ils sont intéressés à participer au congrès. Madame Vassilaros rappelle que le CCSÉHDAA envoie historiquement ses membres intéressés y participer. Elle ajoute qu'il est ensuite demandé aux participants de résumer succinctement les présentations auxquelles ils ont assisté pour le bénéfice des autres membres du CCSÉHDAA. Un membre signale que</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>13.2. Activités de la présidence</p> <p>13.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB</p> <p>13.4. Comité de parents</p> <p>13.5. Dates du cocktail et concours du CCSÉHDAA</p>	<p>l'inscription effectuée avant le 23 décembre coûte 295 dollars. Il ajoute qu'il en coûte plus cher après cette date et que le prix demeure à 295 dollars par personne si un groupe de dix participants assiste au congrès.</p> <p>Aucune activité particulière n'est signalée.</p> <p>Aucun écho n'est rapporté.</p> <p>Il est mentionné que le Comité de parents a tenu ses élections le 28 octobre dernier. Le calendrier de ses séances a été adopté. La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 25 novembre prochain.</p> <p>Madame Levert mentionne que d'habitude le concours est idéalement lancé le plus tôt possible. Une annonce est faite en premier et le concours est lancé en janvier ou en février. On donne jusqu'en mars aux gens. Une sélection est ensuite effectuée précédant une remise des prix lorsque celle-ci peut se faire en présentiel, ce qui ne fut pas le cas lors des deux dernières années. Madame Levert ajoute qu'une soirée était également organisée par le passé.</p> <p>Un membre déclare qu'il serait en faveur d'ajouter une catégorie au concours car il trouve dommage que les classes régulières ne participent pas au concours. Madame la directrice adjointe souligne que le concours est ouvert à tous et qu'il y a déjà eu des projets d'intégration d'élèves. Le membre précise qu'il s'agirait d'une catégorie spécifique qui s'adresserait seulement aux classes régulières. Un membre suggère qu'un sous-comité soit créé comme par les années passées. Celui-ci se chargerait de l'organisation du concours et du cocktail. Il ajoute qu'il est important que ce nouveau sous-comité sache qu'une très grande partie du travail a déjà été faite par l'ancien sous-comité. Un membre soutient que le mois de février serait une fenêtre intéressante pour lancer le concours car il y aura seulement deux bulletins cette année au Secteur des jeunes. Il déclare que les rencontres de parents pour le premier bulletin se tiendront vers la fin du mois de janvier et qu'il n'est pas certain qu'il s'agisse du moment le plus propice pour que les enseignants mettent toutes leurs énergies dans le concours du CCSÉHDAA. Il ajoute que le mois de décembre n'est pas le meilleur mois non plus étant donné la période du temps des fêtes. Un membre indique que la rencontre de parents de son établissement se tiendra le 24 février.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>13.6. Colloque douance</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par monsieur David Hamel et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du CCSÉHDAA de mandater un sous-comité en lien avec le concours du CCSÉHDAA 2022 et que celui-ci soit composé des membres suivants : Mesdames Katherine Rochette et Nicole Kisisa ainsi que monsieur Gnahoua Zoabli (<u>CCSÉHDAA/21-11/12</u>).</p> <p>Madame Levert relate qu’elle est là pour épauler le sous-comité au niveau de la diffusion de l’information. Elle indique qu’elle envoie un message dans l’hebdo des services, qu’elle se met en lien avec le Service des communications du CSS pour que l’annonce apparaisse sur Clic et qu’elle envoie un courriel aux membres.</p> <p>Madame la directrice adjointe rappelle que le colloque douance se tiendra le 3 décembre prochain (<u>Événement CSSMB (csmb.gc.ca)</u>). Elle mentionne que l’inscription coûte 75 dollars. On peut s’inscrire VIP avec un code. Madame Levert indique que 900 participants sont déjà inscrits. Les formations seront enregistrées et accessibles durant un mois. Un tournage a été effectué dans une classe avec des élèves pour la conférence d’ouverture.</p> <p>Madame Rochette signale qu’elle va s’inscrire. Madame la directrice adjointe en prend note et souligne que madame Gomis lui avait également fait part de son intention de s’inscrire au colloque.</p>
<p>14. Varia</p>	<p>Un membre propose que le CCSÉHDAA dresse un post-mortem des expériences vécues durant la pandémie pour mieux se préparer pour l’avenir.</p> <p>Il est demandé que le Mémoire destiné au ministère de l’éducation ayant été rédigé par le CCSÉHDAA en 2020-2021 soit déposé sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA.</p> <p>Un membre signale que la FCPQ présentera un forum pour les parents d’élèves HDAA le 4 décembre prochain (<u>Forum des parents d’élèves HDAA avec Dre Nadia! - FCPQ</u>). Elle ajoute que la participation à ce forum est gratuite.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
15. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 9 novembre 2021 est levée à 20 heures 48.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>